

# ICOMOS

## L'ICOMOS publie une révision de ses principes de Qualité pour les interventions financées par l'UE ayant un impact potentiel sur le patrimoine culturel

Paris, le 25 février 2021

Si la reconnaissance du patrimoine culturel comme bien commun de la responsabilité de tous est une condition préalable à la qualité, il est essentiel que les objectifs de qualité soient pris en compte à chaque étape du processus et du cycle de vie des projets, de la conception des programmes de financement à l'évaluation des projets réalisés.

Dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018 et à la demande de la Commission européenne, le Conseil international des monuments et sites (ICOMOS) a développé des « *Principes de qualité pour les interventions financées par l'UE ayant un impact potentiel sur le patrimoine culturel* » destinés à promouvoir cette approche.

Une version révisée, qui a bénéficié des retours des partenaires et des parties prenantes, vient d'être publiée.

La publication complète peut être consultée à : <http://openarchive.icomos.org/id/eprint/2437/>

Une publication abrégée (principales recommandations et critères de sélection) peut être consultée à : <http://openarchive.icomos.org/id/eprint/2439/>

Le document s'adresse à tous les acteurs directement ou indirectement impliqués dans des interventions financées par l'Union européenne qui pourraient avoir un impact sur le patrimoine culturel, et plus particulièrement le patrimoine immobilier et les paysages culturels. Ces acteurs comprennent les institutions européennes, les autorités de gestion, les organisations internationales, la société civile et les communautés locales, le secteur privé et les experts.

Le document se concentre sur la question primordiale de la qualité. Il propose un résumé des concepts clés, des chartes internationales, des conventions et normes européennes et internationales, ainsi que de l'évolution des approches et des pratiques de conservation et de restauration du patrimoine. Il met également en lumière les avantages économiques, culturels, sociaux et environnementaux qui résultent de l'application des principes de qualité.

Les 40 recommandations principales sont présentées au début du document. Des *Critères de sélection* pour des projets sont proposés à la fin, comme un outil destiné aux décideurs pour les aider à évaluer la qualité des projets ayant un impact potentiel sur le patrimoine culturel.

L'ICOMOS espère que ces principes de qualité et ces critères de sélection contribueront, non seulement en Europe mais aussi au-delà, à des investissements de qualité et durables pour le futur de notre patrimoine culturel bâti, et s'engage à soutenir ces efforts.

### A propos de l'ICOMOS

Le Conseil International des Monuments et des Sites est une organisation internationale non-gouvernementale unique, démocratique et à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir la conservation, la protection, l'utilisation et la mise en valeur du patrimoine culturel à travers le monde.

L'ICOMOS se consacre à l'élaboration des doctrines, à l'évolution et la diffusion de la connaissance, à l'amélioration des techniques de conservation et à la sensibilisation à l'importance du patrimoine.

L'ICOMOS a construit un solide cadre philosophique, doctrinal et de gestion pour une conservation durable du patrimoine de par le monde.

En tant qu'organisation consultative officielle du Comité du patrimoine mondial pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS examine les propositions d'inscription et donne des avis sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

For further information please contact: [angelique.ploteau@icomos.org](mailto:angelique.ploteau@icomos.org)

[www.icomos.org](http://www.icomos.org)

Facebook: [@ICOMOSinternational/](https://www.facebook.com/ICOMOSinternational/)

Twitter: @ICOMOS